

## **SERVICE ENFANCE-JEUNESSE**



### **ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINT-THURIAU**

### **PROJET EDUCATIF ET PROJET PEDAGOGIQUE**



# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	- 2 -
CARTE D'IDENTITE .....	- 3 -
LE PROJET EDUCATIF.....	- 6 -
LE PROJET PEDAGOGIQUE.....	- 7 -
1) Les objectifs de l'Alsh :.....	- 7 -
2) Les intentions de l'Alsh :.....	- 8 -
3) Les moyens :.....	- 9 -
LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS.....	- 10 -
1) Organisation générale de l'accueil de loisirs. ....	- 10 -
2) L'accès au bâtiment.....	- 11 -
3) L'organisation d'une journée. ....	- 11 -
4) Les activités en extérieur.....	- 14 -
5) Les tarifs.....	- 15 -
6) Relations avec les familles : .....	- 15 -
7) Acteurs. ....	- 16 -

## **CARTE D'IDENTITE**

**NOM :** Accueil de Loisirs de Saint-Thuriau

**N° D'ORGANISATEUR :** 056ORG0164

**ADRESSE :** Mairie  
Place de l'Eglise  
56300 SAINT-THURIAU  
Tél : 02.97.39.83.13 (choix 3) ou 06.34.36.28.09  
Contact : animationsport@saint-thuriau.bzh  
Site internet : www.saint-thuriau.fr  
Portail internet : saint-thuriau.portail-defi.net

**IMPLANTATION :** 3, rue des Lavandières – Saint-Thuriau

### **Les locaux intérieurs :**

- 250 m<sup>2</sup> de bâtiments composés de :
- 3 salles d'activités
- 1 bureau de direction
- 1 salle animateurs
- 1 salle de sieste
- 1 buanderie
- 1 réserve pour le rangement du matériel
- 1 sanitaire handicapé
- 2 blocs sanitaires grands et petits séparés  
(1 douche dans les sanitaires petits)

**L'espace extérieur :**

- 30 m<sup>2</sup> de préau
- 500 m<sup>2</sup> d'herbe
- 200 m<sup>2</sup> de terrasse
- 100 m<sup>2</sup> de gravillons

**L'EQUIPE D'ANIMATION :**

**Pour toute l'année :**

- 1 éducateur territorial des activités et sportives, titulaire du BAFD, chargé de la coordination du service Enfance Jeunesse et Directeur de l'ALSH
- 1 directrice adjointe, stagiaire BAFD

**Pour les mercredis :**

- 4 animatrices titulaires du BAFA
- des stagiaires BAFA

**Pour les vacances scolaires :**

- en fonction des effectifs, embauche d'animateurs titulaires et stagiaires BAFA

**LES ENFANTS :**

Nous accueillons les enfants de St-Thuriau et des communes environnantes de 3 à 16 ans répartis en 3 tranches d'âges :

- 3/6 ans
- 7/10 ans
- 11/16 ans

Fréquentation moyenne :

- Mercredis : 20 à 25 enfants
- Petites vacances scolaires : 30 à 40 enfants
- Vacances d'été : 50 à 80 enfants

**OUVERTURE :**

Nous accueillons les enfants tout au long de l'année :

- tous les mercredis après-midis sur le temps scolaire
- aux vacances d'hiver
- aux vacances de printemps
- aux vacances d'été : les 5 premières semaines
- aux vacances de la Toussaint

L'enfant peut venir à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans le repas.

Horaires d'accueil : 7h30-18h30

## **LE PROJET EDUCATIF**

- Dans la fin des années 1990, aucune structure ne peut accueillir les enfants au cours des vacances scolaires sur la commune. Dans ces années, la population de Saint-Thuriau augmente régulièrement. La part et le nombre de jeunes dans cette population croit également : 500 enfants de moins de 16 ans en 1999.
- Le milieu associatif local n'est pas en mesure de proposer des activités spécifiques à cette tranche d'âge (à l'exception du club de football, du club de tennis de table et des « Fripounets », sur le temps scolaire).
- Saint-Thuriau est une commune rurale offrant peu d'opportunités, de découverte, d'éveil ou de développement en dehors du milieu familial.
- La seule structure municipale en usage est, à l'époque, la garderie périscolaire.
- A partir du collège, les enfants n'ont quasiment aucune occasion de se rencontrer, s'organiser ou se manifester sur la commune. Ils apparaissent comme « insaisissables ».
- Une petite délinquance apparaît ponctuellement, essentiellement à l'encontre d'équipements publics.

Les élus de la municipalité de Saint-Thuriau ont donc décidé, en 1999, de mettre en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement afin de répondre à la situation des jeunes de la commune.

# **LE PROJET PEDAGOGIQUE**

## **1) Les objectifs de l'Alsh :**

L'objectif général de la municipalité de Saint-Thuriau est de favoriser le développement et l'épanouissement harmonieux et équitable de la personnalité de ses habitants et plus particulièrement de sa jeunesse.

La création des postes d'éducateur sportif et d'animatrice petite enfance puis la mise en place d'un ALSH et d'une médiathèque répondent à cette préoccupation.

Ils ont pour objectif de proposer aux jeunes Thurialais l'éventail le plus large d'activités éducatives, sportives, culturelles ou artistiques dans le but de :

- Permettre la découverte et la pratique d'activités épanouissantes et révélatrices de qualités ou d'intérêts personnels en prenant en compte les rythmes, les besoins et les capacités de chacun.  
On veillera à adapter les activités et les conditions d'accueil à l'âge des participants et tout particulièrement des plus jeunes.
- Favoriser la rencontre, l'écoute, les pratiques collectives, les actions de socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté (respect, engagement, responsabilité, laïcité...).
- Développer l'autonomie, la responsabilisation, le choix et la participation.
- Prendre en compte les besoins et les souhaits de la famille (comité de pilotage).
- Proposer des moyens de garde d'enfants pour les périodes extra-scolaires en harmonie avec les réseaux existants (assistantes maternelles, ...).

## **2) Les intentions de l'Alsh :**

- Etablir des règles de vie avec les enfants en fixant ce qui est permis et ce qui ne l'est pas
- Assurer une bonne sécurité physique et affective à l'enfant
- Mettre en place des animations permettant aux enfants de développer leur motricité, leur imagination, leur créativité et leur connaissance
- Inculquer le respect des autres (enfants, animateurs, ...), du matériel et des locaux
- Etablir de bonnes relations entre personnel de l'accueil de loisirs et parents/enfants, par exemple, en favorisant l'accueil en début d'activités ou en mettant en place des réunions et en étant à l'écoute permanente des uns et des autres
- Permettre aux enfants de pratiquer des activités diversifiées
- Leur faire découvrir la nature et l'environnement (visite de fermes pédagogiques, découverte du milieu naturel, ...)
- Respecter les besoins de repos ou de calme des enfants
- Proposer un accueil à la journée ou à la ½ journée pour s'adapter aux besoins des familles
- Permettre aux enfants de pratiquer des activités répondant à leurs besoins
- Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités
- Découverte du « monde extérieur » lors des sorties (visite d'autres villes, ...)
- Découverte de la culture à travers des activités (théâtre) et des sorties (musées)
- Renforcer les liens avec les familles
- Accueillir les enfants dans de bonnes conditions d'hygiène
- Organiser des mini-séjours afin de découvrir de nouveaux milieux



### **3) Les moyens :**

➤ Matériels : mise à disposition des locaux municipaux :

- 1 bâtiment dédié à l'Alsh
- 1 salle des fêtes
- 1 salle de sport
- 1 terrain des sports
- 1 médiathèque
- 1 terrain multisports

➤ Humains (gérés par la Mairie, sous la responsabilité de l'Adjointe à la jeunesse) :

- Animatrice et éducateur sportif (direction de l'ALSH)
- animateurs BAFA et stagiaires BAFA

➤ Financiers :

La municipalité souhaite garantir l'accès à toutes les activités pour toutes les catégories sociales.

La participation financière de différents acteurs nous permet d'appliquer une politique tarifaire accessible au plus grand nombre :

- Participation municipale ;
- La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan (par le biais du Contrat Enfance Jeunesse) ;
- CAF (Prestations de service) ;
- La Mutualité Sociale Agricole ;
- Le Conseil Départemental ;
- Participation des familles.

# **LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

L'Alsh est un lieu de vie pour les enfants. Certains y passent une grande partie de leurs vacances et ils doivent s'y sentir « comme chez eux ». Nous avons instauré un fonctionnement adapté aux rythmes de chacun et des règles qui permettent le « bien vivre ensemble ».

## **1) Organisation générale de l'accueil de loisirs.**

Nous accueillons les enfants tout au long de l'année :

- tous les mercredis sur le temps scolaire ;
- aux vacances d'hiver ;
- aux vacances de printemps ;
- aux vacances d'été : les 5 premières semaines ;
- aux vacances de la Toussaint.

L'accueil de loisirs est divisé en 3 tranches d'âge :

- les 3/6 ans (nous pouvons accueillir 40 enfants maximum) ;
- les 7/10 ans (nous pouvons accueillir 64 enfants maximum) ;
- les 11/16 ans (nous pouvons accueillir 32 enfants maximum).

Les enfants sont accueillis dans le bâtiment dédié à l'Alsh :

- les 3/6 ans restent quasiment exclusivement dans ce bâtiment. Seules les activités sportives ont lieu à la salle de sports qui se trouvent à 100m du lieu d'accueil. La salle d'activité n°2 leur est réservée, avec du mobilier adapté et un accès direct au préau et à l'espace extérieur en herbe.
- Les 7/10 ans sont également accueillis dans ces locaux et la salle d'activité n°1 leur est réservée. Pour les activités sportives, elles se déroulent à la salle de sports. Si les effectifs sont trop importants (plus de 60 enfants de 3 à 10 ans présents), les activités des 7/10 ans peuvent être déplacées dans la salle de réunion de la salle de sports ou dans la salle de réunion de la médiathèque située à 100m de l'Alsh.
- Les 11/16 ans sont accueillis à l'entrée de ce bâtiment pour ensuite partir en activité à la salle de sports ou prendre le bus.

## **2) L'accès au bâtiment.**

L'accès au bâtiment est sécurisé. Chaque personne désirant entrer doit signaler sa présence à l'équipe d'animation en sonnant à l'interphone situé près de la porte d'entrée. Les directeurs ou animateurs vérifient qu'ils connaissent la personne (visuellement ou avec l'aide de l'interphone. Une carte d'identité peut également être demandée) puis déverrouillent la porte d'entrée.

Toutes les personnes (enfants comme adultes) entrant dans le bâtiment doivent obligatoirement porter des sur-chaussures ou se déplacer en chaussettes, ceci pour une question d'hygiène et afin de laisser la possibilité aux enfants de laisser libre court à leurs jeux. Les seuls lieux où cela n'est pas obligatoire sont le bureau de direction, celui des animateurs et le hall d'accueil.

## **3) L'organisation d'une journée.**

Nous accueillons les enfants le matin, l'après-midi ou la journée, avec ou sans le repas :

- l'accueil des enfants et des parents se fait de 7h30 à 9h le matin et de 13h15 à 14h l'après-midi.
- les activités se déroulent de 9h à 12h le matin et de 14h à 17h l'après-midi.
- Le repas est pris à la cantine municipale de 12h à 13h15.
- le départ des enfants a lieu entre 17h et 18h30.

### **a) La garderie du matin.**

La garderie est accessible sur demande. Elle est surveillée à tour de rôle par les animateurs, suivant un planning établi en début de semaine. 2 animateurs en sont responsables. A leur arrivée, ils doivent prendre le téléphone sans fil qui se trouve dans la salle des animateurs, ouvrir les volets roulants, la porte de la cloison mobile et déclencher la porte de la salle d'activités des 3/6 ans qui donne vers l'extérieur (les portes de la buanderie et de la réserve de matériel restent constamment fermées à clés). Ceux-ci pointent les enfants à leur arrivée à l'aide de la tablette mis à leur disposition où les enfants sont déjà préinscrits, notent les informations données par les parents sur le cahier de liaison se trouvant dans la salle des animateurs, mais aussi dirigent, rassurent et renseignent les parents et les enfants. Ces derniers peuvent lire, discuter, dessiner, jouer dans les salles d'activités 2 et 3 (la cloison

mobile pourra être ouverte en cas de besoin), ainsi que dans l'espace circulation/jeux. Les animateurs doivent donc accueillir les familles et aller vers les parents afin de prendre ou donner des informations nécessaires au bon fonctionnement de l'Alsh (sur les enfants et sur les activités).

Le matin, nous encourageons vivement les enfants à avoir pris un petit déjeuner équilibré avant de venir à l'Accueil de Loisirs. Exceptionnellement, il est toléré que les enfants prennent leur petit déjeuner à l'Accueil de Loisirs, mais sous certaines conditions :

- ne sont autorisés à prendre leur petit déjeuner que les enfants arrivant à l'Accueil de Loisirs avant 8h00.
- L'enfant doit être en capacité de prendre son petit déjeuner seul, sans aide d'un animateur
- Le petit déjeuner doit être le plus simple et pratique possible (pas de biberon, pas de plat à réchauffer, pas d'ingrédients nécessitant un grand nettoyage des tables), l'idéal étant une compote à boire, un fruit déjà épluché, une brioche par exemple.

### **b) Les activités.**

A la fin des temps d'accueil (avant les activités et avant de partir de l'Alsh) et après le rangement des jeux avec lesquels les enfants ont joué, l'appel par tranche d'âge est fait par les animateurs avant de faire passer les enfants aux toilettes et de commencer l'activité. Ensuite, les animateurs présentent l'activité proposée avant que les enfants n'y participe. En cas de présence de plus de 19 personnes dans la salle d'activités dédiée aux 7/11 ans, il faut déclencher la porte qui se trouve sur la baie vitrée (elle sert de sortie accessoire en cas de problème).

En fonction de l'heure de fin, ces activités sont complétées par du temps libre surveillé par les animateurs qui permettent à chaque enfant de « vivre » à son rythme (jeu de société, lecture, ...).

### **c) Les repas.**

Avant de partir à la cantine, les enfants passent aux toilettes de l'Alsh.

Après avoir fait l'appel des enfants y mangeant, le groupe part à la cantine municipale située à 150m de l'Alsh, à pieds.

Le temps du repas doit être un moment calme et reposant, où les enfants prennent leur temps pour manger et « se poser ». Pour se faire, les repas sont livrés par une société de restauration. L'installation des tables et des couverts, la vaisselle,

l'entretien du mobilier et des locaux sont gérés par une employée communale. Les enfants arrivent dans le calme et s'installent à leur place. Les animateurs devront veiller au bon déroulement des repas, aider au service et aider les plus jeunes en cas de besoin.

Chacun doit goûter à tout, même en petite quantité. En aucun cas il ne faudra forcer les enfants à manger.

A la fin du repas, les enfants participent au débarrassage et au nettoyage des tables.

Après le repas, si le temps le permet, les enfants restent jouer à l'aire de jeux située derrière la cantine.

Ensuite, le groupe rentre à l'Alsh où les enfants profitent d'un temps de jeu libre, en intérieur ou en extérieur.

#### **d) Les activités de l'après-midi.**

A partir de 13h45, une sieste est proposée aux enfants de 3-4 ans. Chacun peut apporter sa couverture et son doudou. Un animateur est chargé de la surveillance de la sieste, avec une petite histoire à raconter afin de rassurer les enfants avant l'endormissement. Le réveil est échelonné. Les enfants qui se réveillent avant les autres se rhabillent (avec ou sans l'aide de l'animateur) avant d'être confié aux animateurs qui gèrent l'activité. Le réveil des derniers enfants se fait à 15h30. La capacité maximale de la salle de sieste est de 11 lits. Si nous accueillons plus d'enfants, la salle d'activité n°3 est transformée en salle de sieste de complément. Tout le linge sale est déposé dans la buanderie. Les lessives sont faites régulièrement par les directeurs.

Quant aux enfants de 5-6 ans, un temps calme leur est proposé avec des jeux de société, de la lecture ou du dessin, dans les salles d'activités 2 et 3.

Les activités de l'après-midi se déroulent comme celles du matin. A la fin des activités, les enfants doivent ranger les chaises sur les tables afin de faciliter le travail du personnel de ménage.

Lors des activités à Saint-Thuriau, un goûter est servi aux enfants.

Quelques règles : pour le préparer, il faut finir d'abord les paquets entamés (cela évite de jeter des paquets périmés et donc le gaspillage). Il faut également vérifier dans le réfrigérateur afin de prendre ce qui a été entamé la veille. Il faut donner un verre de jus d'orange (puis de l'eau), une compote et 2 gâteaux à chaque enfant. Des poubelles de tri sélectif ont été mises en place dans chaque salle afin d'apprendre aux enfants l'importance du tri des déchets.

### **e) La garderie du soir.**

A la fin des activités de la journée, les parents viennent récupérer leurs enfants entre 17h et 18h30. L'accès au bâtiment se fait de la même manière que le matin. Il faut aller accueillir les parents afin de leur expliquer comment s'est déroulée la journée. Il faut vérifier que la personne qui vient chercher l'enfant est autorisée à le récupérer, que l'enfant n'oublie pas ses affaires et pointer sur la tablette l'heure de départ de l'enfant.

Les animateurs responsables de la garderie du soir doivent préparer les lits pour le lendemain (vérifier sur la liste affichée par les directeurs que tous les enfants aient leurs lits préparés, que leurs prénoms soient mis sur chaque lit, que les draps soient mis en place, que les couvertures soient pliées, mettre des couvertures et draps propres pour les enfants n'ayant pas encore dormi (ceux-ci se trouvent dans la buanderie), mettre dans la buanderie les draps et couvertures des enfants ne revenant pas dans la semaine), vérifier que les tables des salles d'activités soient propres, vider les poubelles de tri sélectif si besoin, fermer à clés toutes les portes qui donnent sur l'extérieur, vérifier que les chasses d'eau soient tirées, ranger le téléphone sans fil dans la salle des animateurs et fermer les volets roulants avant de quitter les lieux.

### **4) Les activités en extérieur.**

Parfois, nous organisons des sorties en bus à la journée ou à la demi-journée afin de faire découvrir aux enfants de nouveaux lieux, de nouvelles structures, de nouvelles activités. Pour ce faire, les horaires d'activités peuvent varier avec un départ dès 9h et un retour après 17h.

L'été, un mini-camp est organisé à destination des enfants de 7 à 11 ans et un autre est organisé pour les jeunes de 11 à 16 ans. La destination est variable et les thèmes changent d'une année à l'autre (activités sportives, ferme pédagogique, ...). Les enfants sont logés sous toile de tente dans un camping et les activités ont lieu à proximité car nous n'avons pas de moyen de transport. Les enfants participent à la vie quotidienne (confection des repas, vaisselle, ménage). Les objectifs principaux de ces séjours sont la découverte d'activités diversifiées, l'apprentissage de la vie en collectivité et de sortir du cadre familial.

Le transport est assuré par une société de bus. Le stationnement de celui-ci se fait le long du bâtiment. Les animateurs ou les directeurs doivent positionner des plots de chantier et un panneau d'interdiction de stationner à l'emplacement du bus. Après

avoir fait l'appel, les animateurs doivent faire ranger les enfants par 2 puis les amener dans le calme au bus afin de garantir un maximum de sécurité.

## **5) Les tarifs.**

Tarifification basée sur le quotient familial :

	Thurialais	Extérieurs à la commune
Quotient familial inférieur à 600 €	3 € (journée)	8 € (journée)
	1,50 € (1/2 journée)	4 € (1/2 journée)
Quotient familial compris entre 600 € et 800 €	7 € (journée)	8 € (journée)
	3,50 € (1/2 journée)	4 € (1/2 journée)
Quotient familial compris entre 800 € et 1000 €	8 € (journée)	9 € (journée)
	4 € (1/2 journée)	4,50 € (1/2 journée)
Quotient familial supérieur à 1000 €	9 € (journée)	10 € (journée)
	4,50 € (1/2 journée)	5 € (1/2 journée)

Le prix du repas est de 3 €.

Pour toutes les inscriptions ou modifications d'inscriptions doivent se faire via le portail familles de la mairie de Saint-Thuriau : [saint-thuriau.portail-defi.net](http://saint-thuriau.portail-defi.net).

Pour toutes questions, retards, imprévus concernant leur enfant, les parents doivent prendre contact avec les directeurs de l'Alsh.

La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, la MSA et le Conseil Départemental participent financièrement à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

## **6) Relations avec les familles :**

Les programmes d'activités sont envoyés par mail à tous les enfants inscrits dans la base de données du portail famille. Il est également possible de les retrouver sur ce portail dans l'onglet « Infos pratiques » - rubrique « Consulter les documents » et sur le site internet de la Mairie : [www.saint-thuriau.fr](http://www.saint-thuriau.fr).

Les inscriptions pour les activités se font au cours des deux semaines qui précèdent l'ouverture de l'accueil de loisirs via le portail famille. Pour les personnes ne pouvant se connecter à ce portail, il suffira de prendre contact avec les directeurs.

Pour les mini-camps, une réunion est organisée quelques semaines avant le séjour afin d'informer les parents et leur permettre de poser des questions. Le directeur, responsable du séjour, ainsi que tous les animateurs participant aux séjours sont présents.

## **7) Acteurs.**

Employés par la Mairie, Carl Thorigné (éducateur sportif et BAFD) et Charlotte Le Rouzic (stagiaire BAFD) assurent la direction de l'accueil de loisirs.

En parallèle, des animateurs stagiaires BAFA ou titulaires du BAFA sont recrutés par la Mairie pour les vacances scolaires.